



Assemblée générale

Distr. générale
12 juin 2017
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-sixième session

Compte rendu analytique de la 685^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 5 octobre 2015, à 15 heures

Président(e) : M. Comissário

Sommaire

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire et débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève (trad_sec_fra@unog.ch).

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.15-17250 (F) 090617 120617



* 1 5 1 7 2 5 0 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 heures.

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire et débat général (suite)

1. **M. Alemi Balkhi** (Afghanistan) dit qu'avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) quelque 6 millions de réfugiés afghans ont été rapatriés au cours des treize années écoulées. Cependant, des millions d'afghans vivent encore à l'étranger en tant que réfugiés enregistrés ou demandeurs d'asile. Force est de reconnaître que, au cours des dernières années écoulées, le Gouvernement afghan n'a pas accordé suffisamment d'attention aux questions touchant les réfugiés et les demandeurs d'asile – en particulier à leur rapatriement librement consenti – mais il a décidé depuis d'en faire une priorité nationale et, à cette fin, il a créé plusieurs organismes importants. La nouvelle stratégie du Gouvernement en faveur du rapatriement et de la réinsertion réaffirme le droit fondamental de tous les Afghans de se réinstaller dans la région de leur choix et les besoins des rapatriés ont été pris en considération dans les programmes prioritaires nationaux. En 2015, plus de 55 000 Afghans enregistrés qui vivaient en République islamique d'Iran et au Pakistan sont revenus dans le pays et 80 000 Afghans non enregistrés ont été rapatriés avec leur consentement. En attendant d'être en mesure de faire passer ces chiffres à 100 000 chacun, le Gouvernement afghan demande aux États concernés de suspendre les expulsions et d'enregistrer davantage d'Afghans en situation irrégulière afin de poser les premiers jalons de leur rapatriement volontaire et durable. Il demande à la communauté internationale de lui apporter une assistance continue en vue d'assurer le rapatriement librement consenti et progressif et la réinsertion durable des réfugiés afghans, en particulier ceux qui se trouvent en République islamique d'Iran et au Pakistan, compte tenu de la capacité d'absorption du pays.

2. Les événements survenus la semaine précédente à Kunduz ont provoqué le déplacement interne de quelque 170 000 personnes, qui viennent s'ajouter aux plus de 220 000 personnes qui ont afflué dans les provinces de Khost, Paktika, Kunar et Nangarhar au cours des deux années écoulées, ce qui porte à un million le nombre total de déplacés internes. Le Gouvernement afghan entend régler définitivement le problème des déplacements internes dans les cinq années à venir, mais il ne pourra pas atteindre cet objectif sans l'aide de la communauté internationale.

3. Le récent afflux massif de réfugiés et de migrants dans les pays européens est l'expression d'un besoin de la société humaine qui appelle une réponse appropriée. Afin de gérer la crise actuelle et d'inverser la tendance, il conviendrait de prendre les quatre mesures suivantes : reconnaître sans discrimination tous les demandeurs d'asile qui ont atteint leur destination ; trouver de meilleurs moyens de gérer et de faciliter les migrations économiques entre les pays d'origine et les pays qui ont des besoins de main-d'œuvre migrante ; aider les pays d'origine à améliorer les perspectives d'emploi afin de prévenir la migration irrégulière ; et prendre des mesures fermes pour lutter contre les réseaux organisés de trafiquants de personnes et de migrants. Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, l'Afghanistan élabore actuellement un projet de loi sur les réfugiés.

4. **La Princesse Tsandzile Dlamini** (Observatrice du Swaziland) dit que la politique d'ouverture appliquée de longue date par son pays en matière d'accueil et d'admission des demandeurs d'asile a favorisé un afflux incontrôlé de personnes fuyant des pays de la région et d'autres régions plus éloignées. En dépit de ses ressources limitées, le Gouvernement swazi a continué de s'attacher à gérer les flux de réfugiés, protéger ces personnes et pourvoir à leurs besoins conformément au droit international et à la pratique internationale. Il a consacré des ressources humaines et financières au renforcement de la protection des réfugiés et, bien que le marché du travail interne soit saturé, il a engagé nombre de réfugiés dans divers domaines professionnels et techniques.

5. En collaboration avec le HCR, le Gouvernement a créé les conditions nécessaires à l'examen et à l'approbation du projet de loi sur les réfugiés ; exécuté des programmes de protection, d'intégration et d'autonomisation des réfugiés ; mis en place une structure de prise en charge et de développement de la petite enfance au centre d'accueil pour les réfugiés de Malindza ; et fait en sorte que tous les enfants réfugiés aient accès à l'éducation primaire.

6. Tant que le monde sera en proie à la politisation de l'appartenance ethnique, à des luttes de pouvoir et à d'inextricables problèmes sociopolitiques, le nombre de demandeurs d'asile et de personnes déplacées ne pourra qu'augmenter. L'accueil de réfugiés tendant à devenir une activité à long terme, le Swaziland prie la communauté internationale de continuer de lui apporter un soutien.

7. **M. Konaté** (Observateur du Mali) dit que, depuis janvier 2012, son pays a été le théâtre de déplacements massifs de population, aussi bien à l'intérieur de ses frontières que vers les pays limitrophes, dont l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso et la Mauritanie. Le Gouvernement a récemment signé un accord de paix mettant fin au conflit entre les diverses factions armées présentes dans le pays et réaffirmé sa détermination à coopérer avec le HCR en vue d'assurer le rapatriement et la réinsertion socioéconomique de tous les Maliens déplacés et réfugiés. Actuellement, 25 % de ceux qui avaient fui à l'étranger sont revenus au Mali ; toutefois, cela signifie que les 75 % de déplacés et de réfugiés restants doivent encore être rapatriés.

8. En dépit de cette situation, au cours des vingt-cinq années écoulées, le Mali a accueilli plus de 12 000 réfugiés mauritaniens – qui se trouvent pour la plupart dans la région de Kayes – qui continuent de bénéficier de l'hospitalité et de la générosité du peuple malien et de la protection du Gouvernement. À la Conférence ministérielle régionale sur l'apatridie organisée en février 2015 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Mali s'est engagé à adhérer aux deux conventions internationales relatives à l'apatridie et à naturaliser les réfugiés qui en font la demande. À la suite de cette conférence, il a naturalisé 6 530 réfugiés mauritaniens.

9. En outre, après la signature des accords de paix, le Gouvernement malien a conclu des accords tripartites avec les États concernés et le HCR afin d'organiser le rapatriement des Maliens qui avaient fui leur pays. Le Mali aura besoin du soutien de la communauté internationale pour assurer que ses ressortissants soient rapatriés dans la dignité. Leur retour dans le pays sera la preuve que le conflit a pris fin et que la situation est revenue à la normale.

10. **M. Alghunaim** (Observateur du Koweït) dit que, malgré la taille modeste de son territoire et de sa population, le Koweït joue un rôle de premier plan sur la scène internationale en apportant un soutien financier généreux au HCR. Pour régler les questions humanitaires pressantes, la communauté internationale devrait forger des partenariats stratégiques et fournir une aide humanitaire d'urgence, et ce, sans être mue par des motivations politiques. Le Gouvernement koweïtien exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à assumer une partie de la charge que représente la protection des réfugiés en remplissant leurs engagements financiers vis-à-vis du HCR.

11. **M. Kgathi** (Observateur du Botswana) dit qu'il partage la position exposée par la Commission européenne dans son Agenda en matière de migration, à savoir qu'aucun État Membre ne peut gérer efficacement les migrations tout seul. On pourrait développer cette idée en disant que la migration est un problème mondial qui appelle une réaction mondiale.

12. En 1969, le Botswana est devenu partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 s'y rapportant, et il a incorporé les principes consacrés par ces instruments dans le droit et la pratique internes. Au début des années 1960 et 1970, il a accueilli et protégé des réfugiés pendant les luttes de libération auxquelles étaient alors en proie des pays qui sont par la suite devenus l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, la Namibie, l'Angola et le Mozambique. M. Kgathi relève avec fierté que la plupart de ces réfugiés ont pu bénéficier de soins de santé et d'autres services sociaux, et notamment poursuivre leurs études au niveau supérieur ou universitaire. Depuis les années 1980, les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se sont employés à garantir la paix et la sécurité dans la région, se réunissant chaque année pour remédier à des situations susceptibles de déboucher sur un conflit et pour coopérer dans des domaines liés à la défense et à la sécurité. Sur cette toile de fond, le Botswana peut affirmer avec certitude que la paix et la sécurité règnent dans la région de la SADC.

13. Le 3 mars 2015, le Gouvernement a décidé d'appliquer la clause de cessation à l'égard des réfugiés provenant de la région du Zambezi, en Namibie, avec effet au 31 décembre 2015. Cependant, on observe actuellement la formation d'une nouvelle vague

de migrants qui, si elle n'est pas contenue, risque de troubler la paix et la stabilité dans la région. Le Botswana devrait s'inspirer de la position de la Commission européenne concernant le partage de la charge et mettre au point de toute urgence des politiques et des outils plus performants pour faire face à ce problème d'une manière équilibrée et équitable.

14. **M^{me} Yarafa** (Observatrice de la République centrafricaine) dit que, depuis la fin de 2012, son pays a traversé toute une série de crises qui ont contraint près de 100 000 personnes à se déplacer à l'intérieur du pays et poussé près de 50 000 autres à fuir dans les pays voisins pour y demander l'asile. En août 2015, avec le soutien de la communauté internationale, la situation s'est quelque peu améliorée, ce qui a fait baisser de deux tiers le nombre de déplacés internes mais n'a pas eu d'influence sur le nombre de demandeurs d'asile centrafricains, qui est resté stable. Malheureusement, une autre crise, survenue en septembre 2015, a fait 30 000 nouveaux déplacés internes. M^{me} Yarafa prie donc instamment la communauté internationale d'accorder un soutien plus important à la République centrafricaine pour que celle-ci soit en mesure de reconstruire des logements à l'intention des rapatriés, d'assurer la réinsertion de ces personnes et d'incorporer dans le droit interne les instruments régionaux et internationaux pertinents auxquels elle est partie.

15. **M. Kussuma** (Observateur de l'Angola) dit que le conflit armé qui a dévasté son pays dans un passé encore récent a contraint près de 5 millions d'Angolais à se déplacer dans d'autres régions du pays ou à s'exiler. En septembre, le Gouvernement a lancé les dernières opérations de rapatriement librement consenti d'anciens réfugiés angolais qui vivaient en République démocratique du Congo et en Zambie. De 2003 à septembre 2015, près de 525 000 Angolais ont été rapatriés, dont 58 % provenaient de la République démocratique du Congo, 37 % de Zambie, 4 % de Namibie et 1 % d'autres pays.

16. Quelque 40 000 Angolais ont choisi de rester dans leur pays d'asile, principalement en Zambie et en République démocratique du Congo, où ils ont bénéficié de possibilités d'intégration au plan local. Le Gouvernement angolais est déterminé à faire en sorte que les documents d'identité nécessaires soient délivrés aux intéressés afin que leur situation puisse être régularisée. Il remercie les États qui ont accueilli des Angolais pendant des décennies de l'avoir fait malgré leurs difficultés au plan interne.

17. Le Gouvernement angolais a quant à lui investi des ressources humaines et financières considérables dans le processus de rapatriement. En outre, il a récemment approuvé un projet de loi sur le droit d'asile et le statut de réfugié établi conformément aux instruments internationaux. Il est conscient des problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés dans le monde et de la nécessité d'établir un dialogue, de respecter la dignité humaine et de déployer des efforts coordonnés pour combattre ce fléau.

18. **M. Dauda** (Observateur de la Sierra Leone) dit que le Gouvernement a résolument à cœur d'accorder une protection internationale aux réfugiés. À cette fin, il a délivré des permis de séjour à tous les réfugiés libériens intégrés localement qui étaient titulaires d'un passeport. En collaboration avec le HCR, il a mené à terme l'examen des dossiers des autres réfugiés recensés dans le pays et il devrait en recevoir les résultats dans un avenir proche. Afin de garantir l'équité, l'efficacité et la transparence des procédures d'asile, le Gouvernement a élaboré, avec l'appui technique du HCR, un projet de loi portant modification de la loi relative à la protection des réfugiés, qui est en cours d'examen par le Parlement.

19. Le Gouvernement a récemment donné son approbation concernant l'adhésion de la Sierra Leone aux deux conventions relatives à l'apatridie et des activités de persuasion sont actuellement menées pour encourager le Parlement à ratifier ces instruments. M. Dauda prie instamment le HCR de continuer de fournir un soutien financier, logistique et technique à son pays pour l'aider à renforcer la capacité des pouvoirs publics à remédier aux problèmes des réfugiés et à l'apatridie.

20. La Sierra Leone figure au nombre des pays les plus touchés par l'épidémie de la maladie à virus Ebola. L'épidémie a eu pour effet de retarder l'accomplissement de certaines tâches planifiées, dont la ratification des conventions relatives à l'apatridie, la réforme de la loi relative à la protection des réfugiés et la mise au point d'une solution durable pour les Libériens qui ont sollicité l'asile en Sierra Leone et dont la demande a été rejetée (placée sur liste rouge) lors des missions de vérification des passeports effectuées

par le Gouvernement libérien. Enfin, le Gouvernement se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec le HCR en vue de créer un environnement juridique propice à la protection des personnes relevant de la compétence de cette organisation.

21. **M^{me} Mondlane** (Mozambique) dit que la session en cours revêt une importance particulière pour trois raisons : elle se tient une semaine après l'adoption du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 ; la communauté internationale est témoin de mouvements mixtes sans précédent de réfugiés et de migrants ; et les conflits poussent chaque fois plus de personnes à chercher un refuge et la sécurité dans un autre pays.

22. Le financement des appels d'urgence du HCR en faveur de l'Afrique est inférieur de 30 % aux besoins estimés, de même que les ressources allouées au Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience 2015-2016, qui sont inférieures de 70 % aux besoins estimés. Les solutions durables sont pratiquement au point mort et, en 2014, le nombre de réfugiés ayant pu retourner dans leur pays a drastiquement diminué, atteignant tout juste 127 000 personnes, soit le chiffre le plus faible en trente ans.

23. Les conflits prolongés font que les populations ne cessent de se déplacer et qu'un nombre grandissant de réfugiés cherchent à se mettre en sécurité dans un autre pays en prenant la mer sur des embarcations dangereuses qui tentent de passer notamment par la mer Méditerranée, le golfe d'Aden, la mer Rouge et les mers de l'Asie du Sud-Est. La délégation mozambicaine est extrêmement préoccupée par la réduction des rations alimentaires offertes aux réfugiés en Afrique. Elle se réjouit donc de la campagne en faveur de la sécurité alimentaire lancée par le HCR et par le Programme alimentaire mondial (PAM) et encourage le HCR et ses partenaires à rechercher de nouvelles sources de financement pour garantir que les réfugiés vivent en sécurité et dans la dignité.

24. **M^{me} Chohan** (Afrique du Sud) dit que le droit sud-africain autorise tout individu à demander l'asile en Afrique du Sud. Les demandeurs d'asile jouissent de la liberté de mouvement et ont accès à l'emploi et à l'éducation ainsi qu'à toute une panoplie de services sociaux, y compris au logement. De 2008 à 2012, l'Afrique du Sud a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile au monde, étant saisie en moyenne de 150 000 nouvelles demandes par année. L'Afrique du Sud est un pays, et non un continent. La délégation sud-africaine est donc quelque peu surprise de constater que l'Union européenne, qui est composée de 28 États, connaît une crise des réfugiés en raison de l'arrivée de 380 000 réfugiés pendant l'année en cours.

25. Le Gouvernement sud-africain a délivré 250 000 visas de travail à des Zimbabwéens, qui sont nombreux à avoir utilisé le régime de l'asile pour tirer parti des perspectives économiques offertes dans le pays. Ces initiatives des pouvoirs publics ne sont pas nécessairement appréciées par les citoyens sud-africains. Cependant, les dirigeants se doivent d'ouvrir et d'éclairer la voie vers un monde plus solidaire. Tel est le message laissé par Nelson Mandela et ses camarades, qui ont passé la majeure partie de leur vie en détention à Robben Island.

26. Les pays africains ont accueilli près de 4 millions de réfugiés et plus de 11 millions de déplacés internes, dont beaucoup ont trouvé refuge en Afrique du Sud. Les pays européens subissent actuellement les conséquences de décennies de guerres et de manœuvres délibérées de déstabilisation dans plusieurs pays, dont l'Iraq, l'Afghanistan, la Libye et la République arabe syrienne.

27. Relevant l'inauguration récente du monument érigé en l'honneur de Nelson Mandela, qui se trouve juste en face du Siège du HCR, **M^{me} Chohan** rappelle que le défunt Président d'Afrique du Sud n'avait ménagé aucun effort personnel pour prévenir l'invasion de l'Iraq et de l'Afghanistan et qu'il avait exhorté l'ex-Président George H. W. Bush à intervenir en faisant usage de sa sagesse paternelle lorsque ses appels au Président alors en exercice George W. Bush n'avaient pas été entendus. Il l'avait fait dans une tentative désespérée d'épargner des souffrances interminables à des millions de personnes.

28. Les changements de régime à tout prix au nom de la démocratie continuent de priver l'humanité de la paix et d'empêcher des millions de personnes d'exercer leur droit à la dignité humaine et à des possibilités de prospérer dans des conditions d'égalité. La

communauté internationale ne devrait pas s'étonner que la crise des réfugiés soit désormais à sa porte, en Afrique australe ou en Europe septentrionale. Les nantis continuent de dominer les laissés-pour-compte, ce qui a des conséquences inquiétantes pour l'ensemble de la population mondiale. L'Holocauste perpétré par les nazis, le génocide rwandais et le crime d'apartheid ont apparemment été oubliés. Le monde doit renouveler l'engagement qu'il a pris de garantir que les réfugiés fuyant les persécutions et la guerre soient traités avec dignité et dans un esprit d'hospitalité.

29. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que le HCR soutiendra pleinement les efforts déployés par le Gouvernement afghan pour assurer le retour durable des déplacés internes et des réfugiés. Il sait gré à la délégation afghane de ses propositions concernant la gestion des réfugiés et des migrations. Il félicite le Swaziland pour sa politique d'ouverture et d'autonomisation et dit que le HCR appuie la révision en cours du projet de loi sur les réfugiés. Le Haut-Commissaire tient en outre à faire part de sa solidarité avec le peuple malien, qui se trouve à un point crucial de son histoire nationale. Il relève avec satisfaction que le Gouvernement malien accorde la priorité au rapatriement et à la réinsertion sociale et économique des réfugiés maliens. Il relève également avec satisfaction que le Mali compte ratifier la Convention relative au statut des apatrides. Il remercie vivement la délégation koweïtienne de sa déclaration et exprime toute sa gratitude aux autorités koweïtiennes pour les trois conférences de donateurs qu'elles ont organisées dans le pays, qui témoignent de l'esprit d'initiative et de la générosité du Gouvernement et du peuple koweïtiens en matière de protection des réfugiés. Le HCR appuie pleinement l'accord mentionné par le représentant du Botswana concernant les réfugiés namubiens.

30. Le HCR est résolument déterminé à protéger et aider les réfugiés provenant de la République centrafricaine qui se trouvent dans les pays voisins et à soutenir les actions humanitaires menées sur le territoire centrafricain. Il constate qu'il existe un décalage entre les engagements des donateurs et les besoins humanitaires, ce qui montre que le monde a pratiquement oublié la crise dans ce pays. Il faudrait de nouveau y accorder une attention prioritaire. Le Haut-Commissaire remercie la délégation angolaise de ses propositions de solutions durables visant à améliorer la situation des réfugiés angolais. La politique d'intégration au plan local de la Sierra Leone en fait un exemple à suivre. Le Haut-Commissaire félicite le Gouvernement sierra-léonais des progrès accomplis en vue de la ratification des conventions relatives à l'apatridie. Rendant hommage au dirigeant mozambicain Eduardo Mondlane, il souligne qu'il n'oubliera jamais ce que cet homme a représenté pour tous ceux qui aspiraient à la démocratie et à la disparition du colonialisme. Le HCR appuie l'appel de la délégation sierra-léonaise en faveur de l'allocation de ressources supplémentaires et de l'intensification des efforts tendant à prévenir l'insécurité alimentaire chez les réfugiés en Afrique. Enfin, il se félicite de l'appel à la paix et à la tolérance lancé par la délégation sud-africaine. Nelson Mandela est une référence pour tout un chacun. Il est désormais aussi proche physiquement des bureaux du HCR qu'il est cher au cœur des fonctionnaires qui y travaillent.

31. **M. Vasconcellos** (Brésil) dit que le Brésil est résolument attaché à exécuter son plan d'action adopté lors de la réunion ministérielle organisée à l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés (Cartagena+30) et qu'il a adhéré à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. Il salue les efforts déployés par les pays qui accueillent des réfugiés provenant de la République arabe syrienne ; le Brésil s'est pour sa part doté d'un programme en application duquel 8 000 réfugiés syriens ont obtenu un visa et qui a été prorogé de deux ans. Fidèle à sa longue tradition d'accueil de migrants provenant de toutes les régions du monde, le Brésil a accueilli près de 65 000 Haïtiens à la suite du séisme de 2010. Le Brésil est conscient que l'intégration réussie de ces personnes a considérablement dynamisé son développement, aussi est-il consterné de voir que cet aspect n'est pas évoqué dans le contexte de la crise actuelle, alors que la xénophobie et l'intolérance sont malheureusement très répandues. Davantage d'efforts devraient être fournis pour promouvoir les valeurs précieuses de l'humanité et rappeler au monde que tous les êtres humains sont des migrants.

32. **M. Wilden** (Australie) dit que son gouvernement appuie le processus lancé par l'ONU pour réformer la structure de l'intervention humanitaire internationale. Il félicite la Jordanie, le Liban, la Turquie et l'Égypte, qui continuent d'assumer la plus grande part de

la charge que représente la gestion de l'afflux de personnes déplacées. L'Australie consacre actuellement 230 millions de dollars à l'aide humanitaire afin de prêter assistance aux personnes les plus touchées par les conflits en République arabe syrienne et en Iraq. Les flux mixtes actuels de réfugiés et de migrants qui arrivent en Europe rappellent qu'il importe d'élaborer des stratégies collectives, faute de quoi des intermédiaires malfaisants risquent de prospérer. Les mesures fermes prises par l'Australie pour lutter contre la traite lui ont permis de sauver des milliers de vies. Elles lui ont aussi permis de donner refuge aux personnes qui en avaient le plus besoin. L'Australie réinstallera 12 000 réfugiés supplémentaires originaires de la République arabe syrienne et d'Iraq qui ont été enregistrés par le HCR au Liban, en Jordanie et en Turquie. Le Gouvernement a prévu de consacrer plus de 500 millions de dollars pendant les quatre années à venir à des activités tendant à aider ces réfugiés à se sentir chez eux en Australie, pays où les droits vont de pair avec des responsabilités. Les autorités australiennes sont impatientes de poursuivre leur partenariat avec le HCR afin de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, d'apporter leur concours à la fourniture d'une aide humanitaire vitale, de promouvoir la migration légale et régulière et de proposer des solutions durables aux personnes nécessitant une protection.

33. **M. Sirleaf** (Observateur du Libéria) dit que le Libéria n'a pas pu dépêcher de délégation à la précédente session du Comité exécutif en raison de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, pendant laquelle le HCR lui a apporté une assistance logistique considérable.

34. Près de 37 000 réfugiés ivoiriens se trouvent encore au Libéria. La Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dispensent une formation à l'entrepreneuriat et au développement agricole à certains de ces réfugiés dans le cadre de l'application d'un programme financé par le Gouvernement japonais. Les autorités libériennes ont débattu de la reprise du processus de rapatriement librement consenti avec le Gouvernement ivoirien et elles ont bon espoir qu'un nombre important de réfugiés puisse bientôt être rapatrié une fois que la situation sera stabilisée. Le Libéria saurait gré à la communauté internationale de soutenir ses efforts en encourageant le Gouvernement ivoirien à relancer le processus. Les autorités locales et les communautés hôtes aident les réfugiés à subvenir à leurs besoins en mettant des terres agricoles à leur disposition.

35. Les mesures de sécurité ont été renforcées dans les camps de réfugiés, en particulier pendant la période précédant les élections ivoiriennes, mais des financements et un soutien logistique supplémentaires seraient bienvenus pour appuyer ces efforts. Les plans d'urgence en faveur des réfugiés provenant de Guinée et de Côte d'Ivoire ont récemment été actualisés avec l'aide du HCR et la distribution de cartes d'identité biométriques est en cours. Il serait très utile que le HCR apporte aussi une assistance aux fins de la formation de capacités, de la création d'une base de données pouvant être utilisée dans le cadre des activités de protection, de la délivrance de documents de voyages lisibles à la machine, de l'adoption, actuellement en suspens, du projet de loi sur les réfugiés et du plan d'action national relatif à l'apatridie et de la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).

36. **M. Nsie Edang** (Observateur du Gabon) dit que les États de la sous-région de l'Afrique centrale devraient mieux coordonner leur collaboration pour que les migrations se déroulent dans le respect de la légalité et en toute sécurité et pour combattre plus efficacement la criminalité transnationale organisée. Le défi que représente la gestion des flux migratoires peut être relevé grâce au partage international d'expériences, dans le cadre d'échanges nord-sud ou sud-sud. Le respect des droits de l'homme et du principe de non-refoulement n'en reste pas moins fondamental, même lorsque les demandeurs d'asile ne proviennent pas d'États qui sont des voisins immédiats. La législation gabonaise dispose que le demandeur d'asile ne doit pas être considéré comme un clandestin. Cependant, la pression sociale interne est telle que, dans le contexte économique actuel, la solidarité internationale est plus que jamais nécessaire pour améliorer les conditions d'accueil et d'enregistrement des demandeurs d'asile, la protection offerte à ces personnes et l'assistance qui leur est apportée en vue de leur rapatriement librement consenti.

37. **M. Martínez** (Équateur) dit que l'Équateur est le pays qui a accueilli le plus de réfugiés et de déplacés en Amérique latine. Ces personnes ne vivent pas dans des camps établis à leur intention, mais sont réparties sur tout le territoire. Elles jouissent des mêmes

droits que les Équatoriens, y compris du droit à l'éducation et à des soins de santé gratuits, dont le coût est assumé par l'État. Fermement convaincu que l'élimination des causes de la crise des réfugiés constitue une obligation primordiale des États Membres de l'ONU, l'Équateur s'emploie conjointement avec le Gouvernement et les forces démocratiques de la Colombie à promouvoir la paix dans ce pays, d'où provient l'écrasante majorité des réfugiés vivant en Équateur.

38. L'Équateur n'est pas en mesure d'offrir des ressources financières, mais il peut partager son expérience avec les nombreux pays touchés par des conflits ayant entraîné des flux de réfugiés, le but étant d'éviter que l'entrée irrégulière sur le territoire d'un pays ne soit considérée comme une infraction et ne devienne de ce fait une forme contemporaine de discrimination. L'Équateur appuie la récente déclaration du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, qui a appelé l'Union européenne à établir une politique en matière de migration fondée sur les droits de l'homme, cohérente et complète qui fasse de la mobilité son principal atout. L'usage de la violence ou de la répression ne saurait empêcher les migrants et les demandeurs d'asile d'arriver en Europe et, en conséquence, les pays concernés devraient plutôt mettre en place des dispositifs humanitaires sûrs et officiels pour les accueillir et montrer la voie aux plans moral et politique en luttant contre le racisme, la xénophobie et les crimes de haine. Pour sa part, l'Équateur a délivré environ 25 000 visas afin de régulariser la situation des immigrés, des réfugiés et des personnes déplacées provenant d'autres pays d'Amérique du Sud.

39. **M. Mohammadifar** (République islamique d'Iran) dit que, pendant les trente années écoulées, la République islamique d'Iran a parfois accueilli jusqu'à 3 millions de réfugiés. Actuellement, 400 000 enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile sont scolarisés dans les écoles iraniennes et plus de 40 000 réfugiés fréquentent l'université. Malgré l'absence d'aide adéquate de la communauté internationale, tous les réfugiés, même ceux qui sont atteints de maladies particulières, sont couverts par l'assurance maladie.

40. Le rapatriement librement consenti est la solution la plus appropriée aux problèmes des réfugiés et aider le Gouvernement afghan à établir la paix, la stabilité et la prospérité économique dans le pays représente une priorité pour la République islamique d'Iran. Les pays donateurs devraient bien voir qu'il convient d'investir en Afghanistan, car ce n'est pas en allouant un peu d'argent aux réfugiés qui retournent chez eux qu'on leur permet de se réinsérer durablement. La réinstallation dans des pays tiers est aussi une solution possible mais, en 2014, un millier de personnes seulement sur 1 million de réfugiés ont bénéficié de programmes conçus à cette fin. Un quota annuel devrait être fixé pour la réinstallation et un soutien spécial devrait être offert aux groupes vulnérables, dont les personnes atteintes de maladies particulières. Il est à espérer que la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des conférences et des réunions du comité directeur consacrées aux solutions au problème des réfugiés afghans contribuera à réduire le poids du lourd fardeau économique et social porté par les pays d'accueil.

41. La situation en Syrie appelle l'adoption de mesures par la communauté internationale, notamment l'admission et la protection des réfugiés et des migrants et la recherche d'une solution politique en vue de leur rapatriement ultérieur. La réunion en cours pourrait être profitable aux réfugiés et les personnes déplacées dans le monde entier en favorisant des échanges constructifs entre les pays donateurs, les pays hôtes et les pays d'origine.

42. **M. Çarikçi** (Turquie) dit que le système d'aide internationale échoue à fournir une protection et à donner de l'espoir à des millions de personnes déplacées. Toutefois, au cours de 2016, plusieurs occasions de débattre de la réforme de ce système se présenteront, dont la plus importante sera le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui doit se tenir à Istanbul en mai 2016. Les participants à la session de 2016 du Comité exécutif n'auront donc plus aucune excuse s'ils ne parviennent pas à discuter des solutions et des mesures à prendre plutôt qu'à se cantonner aux problèmes comme c'est le cas à la session en cours. Les travailleurs humanitaires ne sont pas censés chercher des solutions à des problèmes politiques ou à politiser des problèmes humanitaires, mais ils peuvent aborder les questions politiques selon une perspective humanitaire.

43. En raison des conflits en cours, la Turquie est devenue le pays de la région qui accueille le plus grand nombre de réfugiés et elle maintient sa politique d'ouverture, ce qui a entraîné des dépenses dont le montant atteint actuellement près de 8 milliards de dollars, dont seulement 417 millions de dollars proviennent de l'aide internationale. Le Gouvernement a mis en place 25 centres de protection temporaire qui proposent un hébergement, des repas, des soins de santé, un enseignement scolaire et d'autres services à près de 260 000 réfugiés syriens. En outre, 1,94 million de réfugiés provenant d'autres pays vivent dans d'autres régions et bénéficient de soins de santé gratuits. Les garde-côtes turcs ont intensifié leurs activités en réaction à la situation et ils ont sauvé plus de 55 000 personnes depuis le début de 2015, ce qui coûte 5 millions d'euros par mois à l'État. Les appels répétés en faveur du partage de cette charge ont amené la Turquie à demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies d'un point concernant les migrants en situation irrégulière qui traversent le bassin méditerranéen, l'accent étant mis sur les demandeurs d'asile syriens. Alors que les pays qui accueillent un nombre considérable de migrants assument la plus grande part de cette charge, ils sont très peu représentés au sein des structures décisionnelles du HCR. L'une des priorités du Sommet mondial sur l'action humanitaire sera de renforcer la solidarité avec les réfugiés et les pays d'accueil.

44. **M^{me} Kaji** (Japon) dit que, même si le Japon est géographiquement éloigné de la région touchée par la crise des réfugiés la plus récente, il souhaite adoucir le sort des personnes concernées, raison pour laquelle il a décidé en septembre 2015 de verser 1 million de dollars de contributions au HCR pour financer ses activités en Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et 2 millions de dollars au HCR et au Programme des Nations Unies pour le développement pour soutenir les réfugiés syriens et les communautés d'accueil au Liban, qui viennent s'ajouter aux contributions de 810 millions de dollars versées en 2015 à la Syrie, à l'Iraq et aux pays limitrophes qui accueillent des réfugiés. Le Japon insiste sur l'importance de l'établissement de liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement et la nécessité d'assurer la sécurité humaine afin d'aider les réfugiés et les déplacés, en particulier ceux qui se trouvent dans cette situation depuis longtemps, à devenir autonomes.

45. Le Japon n'a ménagé aucun effort pour apporter un soutien financier au HCR, s'étant engagé à verser et ayant effectivement alloué 180 millions de dollars à la fin de septembre 2015. En outre, il augmente progressivement la part de sa contribution au budget de base. Il salue les efforts déployés par le HCR pour accroître le nombre de donateurs et l'encourage à examiner la possibilité de lever des fonds auprès de nouveaux donateurs et d'acteurs du secteur privé.

46. **M^{me} Bard** (Suède) se félicite de l'attention particulière accordée par le Haut-Commissariat à la situation des réfugiés afghans de longue durée. Elle souligne que, face à l'afflux actuel de réfugiés, qui exerce une pression énorme sur les États de l'Union européenne et met à rude épreuve leurs systèmes de l'asile, un partage de la charge et l'adoption d'une stratégie coordonnée et globale sont nécessaires. Dans le monde, les besoins humanitaires sont considérables et se doublent d'une grave pénurie de fonds. Les efforts consentis devraient viser avant tout à élargir les partenariats avec les États, les acteurs locaux, les personnes actives dans le domaine du développement et le secteur privé, étant entendu que les personnes concernées doivent toujours être au centre des mesures humanitaires. En outre, davantage d'efforts devraient être déployés pour s'attaquer aux causes profondes des crises humanitaires, dont les conflits, la violence, le sous-développement et les changements climatiques.

47. En 2014, la Suède était le sixième des principaux donateurs du Haut-Commissariat et les contributions de base qu'elle verse ne sont pas préaffectées. Elle exhorte les autres États Membres à verser davantage de contributions non préaffectées afin que le Haut-Commissariat puisse être plus flexible et efficace. Enfin, **M^{me} Bard** indique que le Gouvernement de son pays s'est engagé à accroître encore les ressources que la Suède affectera à l'aide humanitaire en 2016, ce qui inclut les contributions destinées au HCR.

48. **M. Kebret Batora** (Éthiopie) dit que, dans le cadre de sa politique d'ouverture, l'Éthiopie a apporté une aide humanitaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile conformément aux obligations qui lui incombent en vertu des conventions et protocoles de

l'ONU et de l'Union africaine. L'Éthiopie, où vivent actuellement plus de 720 000 réfugiés provenant du Soudan du Sud, de Somalie et d'Érythrée, est le pays qui accueille le plus de réfugiés en Afrique mais elle n'a plus suffisamment de ressources pour renforcer sa capacité d'intervention. M. Kebret Batora prie instamment le Comité exécutif de réexaminer la réduction proposée des crédits destinés à son pays dans le budget 2016-2017, étant donné que cette mesure aura des répercussions négatives sur les programmes nationaux d'aide aux réfugiés.

49. Le Gouvernement éthiopien est convaincu que la fourniture d'une aide humanitaire dans le cadre d'opérations transfrontières pourrait être un moyen efficace de régler le problème des réfugiés somaliens, d'autant plus que la plupart des régions du sud de la Somalie ne sont pas sous le contrôle des Chabab mais du Gouvernement somalien et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). L'Éthiopie est disposée à maintenir ses frontières ouvertes et invite toutes les parties prenantes à participer à ces opérations afin de l'aider à réduire le nombre de réfugiés qui entrent sur son territoire. En outre, elle exhorte la communauté internationale à appuyer la mise en œuvre de l'Engagement d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens en accordant un soutien au Gouvernement somalien, aux autres pays d'accueil et au Haut-Commissariat, et en créant davantage de possibilités de réinstallation.

50. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), répondant aux questions soulevées par les intervenants précédents, remercie le représentant du Brésil de sa déclaration et félicite le Gouvernement brésilien d'avoir pour politique de délivrer des visas pour des motifs humanitaires aux Syriens. Il prend acte avec satisfaction des mesures récemment prises par le Gouvernement australien en faveur des réfugiés syriens, en particulier la création de davantage de possibilités de réinstallation et le soutien régional et financier destiné à appuyer les opérations humanitaires. Aucun effort ne sera ménagé pour garantir que le Service de réinstallation du HCR se montre à la hauteur de sa mission. Le Haut-Commissaire fait l'éloge de la générosité et de la patience dont le Gouvernement libérien a fait preuve face à la lenteur du processus de rapatriement librement consenti des réfugiés provenant de Côte d'Ivoire. Le HCR fera tout son possible pour relancer ce processus. Le Haut-Commissaire salue en outre les mesures de protection récemment adoptées par le Gouvernement libérien. Il appuie l'appel lancé par le Gabon en faveur d'une approche humaniste de la gestion des flux de migrants et se félicite de l'importance qu'il attache à la coopération en Afrique centrale. Le Haut-Commissariat est à la disposition du Gabon pour lui apporter une assistance dans ce domaine. L'Équateur joue un rôle de premier plan dans les initiatives lancées en Amérique latine pour aider les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le Haut-Commissaire salue la politique de l'Équateur en matière de gestion des flux de réfugiés et des migrations, qui vise à s'attaquer aux causes profondes de ces phénomènes. Le Haut-Commissariat souhaite vivement poursuivre sa collaboration avec les autorités équatoriennes.

51. Le Haut-Commissaire salue la politique d'asile de la République islamique d'Iran et, en particulier, les mesures prises pour garantir l'accès de tous les réfugiés à l'éducation et pour faire en sorte que l'ensemble des réfugiés soient couverts par l'assurance maladie. Le Haut-Commissariat appuie la position adoptée par la République islamique d'Iran concernant le rapatriement librement consenti et prend acte avec satisfaction de son investissement en Afghanistan. Il regrette que le HCR et d'autres acteurs ne lui aient offert qu'un appui limité dans ce domaine et souligne la nécessité de créer davantage de possibilités de réinstallation. La Turquie, pays qui accueille le plus de réfugiés au monde, joue un rôle crucial dans le régime international de protection aussi bien en raison de la quantité que de la qualité de l'aide qu'elle apporte aux réfugiés syriens et aux réfugiés d'autres pays. Les camps de réfugiés de la Turquie, qui ont été mis sur pied grâce à la générosité du Gouvernement turc et aux crédits très importants qu'il a affectés à cette fin, sont les meilleurs au monde. Le Haut-Commissaire remercie la représentante du Japon de sa déclaration et dit que cet État soutient résolument les activités du Haut-Commissariat. Il souscrit au point de vue du Gouvernement japonais qui attache une grande importance aux liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement ainsi qu'à la prise en compte de la sécurité humaine. La contribution versée au HCR par la Suède, en pourcentage de son PIB ou de sa population, est en réalité la première ou la deuxième en importance, et elle n'est jamais préaffectée, ce qui facilite grandement le travail du HCR. Le Haut-Commissaire

remercie la Suède de son soutien et reprend à son compte son appel engageant les États à allouer davantage de contributions non préaffectées. L'Éthiopie est le premier pays d'accueil en Afrique. Sa politique d'ouverture vis-à-vis des réfugiés et les mesures qu'elle a adoptées témoignent de son immense générosité. Bien que les crédits du HCR destinés à l'Éthiopie soient actuellement modestes, ils devraient considérablement augmenter en 2016.

52. **M. Staur** (Danemark) dit que, grâce aux efforts déployés par le HCR, une solution durable a été trouvée pour quelque 230 000 réfugiés en 2014. Il souligne toutefois que les pays donateurs et les pays d'accueil devraient se montrer encore plus généreux pour renforcer l'efficacité du HCR, lequel doit constamment adapter son action à une situation humanitaire en perpétuel changement. Le Danemark invite tous les États présents à faire davantage pression en vue d'un règlement du conflit en Syrie. L'inaction politique a un coût élevé en vies humaines et du point de vue des besoins humanitaires. En outre, le système humanitaire international est manifestement au bord de la faillite et il importe de se concentrer sur la collecte de fonds, l'efficacité organisationnelle et les méthodes de travail.

53. Le HCR semble continuer de considérer que ses partenaires sont tenus d'appliquer un programme sur lequel il exerce un contrôle exclusif. Une telle conception n'a plus lieu d'être. Le HCR devrait redoubler d'efforts pour que ses partenaires partagent les responsabilités et soient habilités à mettre au point leurs propres stratégies pour faire face aux déplacements. M. Staur souligne que le principal objectif des activités du HCR devrait être de trouver des solutions durables.

54. **M. Fasel** (Suisse) dit que les défis humanitaires sont en constante mutation et que, pour les relever, des efforts conjoints et une coopération renforcée sont indispensables. Pour ce faire, il convient, premièrement, de réaffirmer le principe du partage de la responsabilité et de la charge ; deuxièmement, de souligner et de reconnaître les efforts considérables déployés par les pays d'accueil et leur population ; troisièmement, rappeler que l'action humanitaire ne se substituera jamais à la responsabilité des États de protéger leur population et de tout mettre en œuvre pour trouver une solution durable ; et, quatrièmement, garantir le plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, en particulier l'obligation qu'ont les parties à un conflit d'épargner la population civile.

55. Le 18 septembre 2015, le Gouvernement suisse a décidé de participer au premier programme européen de répartition et de réinstallation de personnes déplacées, dont bénéficieront 40 000 personnes. En outre, la Suisse souscrit sans réserve à la mise en place d'un mécanisme à la fois durable et contraignant de répartition des personnes ayant besoin d'une protection. Le Gouvernement a fait passer le budget de l'aide à 70 millions de francs suisses afin d'apporter une contribution plus substantielle à la protection et à l'assistance aux réfugiés, aux déplacés internes et aux communautés d'accueil. L'une de ses priorités est de trouver une solution durable au conflit syrien. M. Fasel réaffirme le soutien indéfectible de son pays au processus de paix lancé par l'ONU et dit que la Suisse est prête à accueillir de nouvelles négociations à Genève. Enfin, il rappelle que la consultation intergouvernementale mondiale organisée par l'Initiative Nansen sur l'Agenda pour la protection se tiendra à Genève les 12 et 13 octobre 2015 et que cet événement mettra officiellement un terme à cette initiative telle qu'elle existe actuellement. À l'avenir, celle-ci s'occupera du suivi national et régional, d'une part, et du suivi international, d'autre part.

56. **M^{me} Guenther** (Allemagne) dit que, bien que les contributions financières versées par l'Allemagne au HCR aient régulièrement augmenté au cours des dernières années, le Haut-Commissariat a urgemment besoin de ressources supplémentaires. Elle souligne que les puissances émergentes doivent prendre conscience de leurs responsabilités grandissantes et se réjouit de ce que le Haut-Commissariat s'efforce systématiquement d'accroître le nombre de ses donateurs.

57. Il est vital d'aider les personnes déplacées à toutes les étapes des déplacements forcés lorsque l'on gère une crise humanitaire. Les besoins humanitaires sont particulièrement pressants dans les pays d'origine et les possibilités de venir en aide aux personnes revêtent une importance cruciale. Dans ces pays, l'aide humanitaire devrait contribuer à offrir à la population des possibilités de vivre dans la dignité et d'exercer une

activité rémunérée. M^{me} Guenther souligne qu'il importe de veiller au respect du droit international humanitaire.

58. Les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés devraient bénéficier de toute urgence de la solidarité internationale. Le 28 octobre 2014, à Berlin, le Gouvernement allemand a organisé une conférence sur la situation des réfugiés syriens. Dans la Déclaration de Berlin adoptée à l'issue de cette conférence, les pays participants se sont engagés à aider les pays d'accueil à faire face à l'afflux de réfugiés en provenance de Syrie.

59. Soulignant que plusieurs pays de transit ont de la difficulté à gérer le nombre considérable de réfugiés qui traversent leur territoire, M^{me} Guenther reprend à son compte l'appel du HCR encourageant l'expansion de tous les programmes nationaux de réinstallation. Pour sa part, l'Allemagne accorde une protection à toute personne persécutée au sens de la Convention relative au statut des réfugiés. Elle a accueilli 38 000 réfugiés syriens dans le cadre de l'application de ses programmes humanitaires. Enfin, M^{me} Guenther souligne l'importance de la solidarité européenne et d'une approche européenne commune de la crise des réfugiés, ainsi que la nécessité de mettre en place au sein de l'Union européenne un mécanisme de réinstallation définitive appelé à devenir le pilier du système européen de l'asile.

60. **M. Manicom** (Canada) dit qu'entre 2005 et 2015, le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR est passé d'environ 35 millions au chiffre record de près de 60 millions. Le nombre de réfugiés a plus que doublé pendant cette période, s'établissant à 14 millions. Cependant, le HCR a été constamment confronté au manque de fonds, ses ressources ayant à peine doublé pendant cette période alors que les besoins ont été multipliés par six.

61. Bien que la guerre en Syrie soit actuellement l'une des causes majeures des déplacements de population, les crises prolongées dans le Soudan du Sud, en Afghanistan, en Somalie et dans d'autres pays ont aussi contraint des milliers de personnes à fuir. On assiste en outre à un autre phénomène préoccupant : l'accroissement du nombre de réfugiés qui prennent la mer au péril de leur vie, alors que les États de destination peinent à assumer à la fois leurs obligations en matière de protection de ces personnes et les conséquences d'ordre politique et sécuritaire de ce phénomène.

62. L'ampleur des difficultés auxquelles le HCR est confronté est particulièrement imposante, le nombre de personnes déplacées ayant atteint un niveau sans précédent et l'écart entre les besoins et les ressources allant en s'accroissant. Les gouvernements et les acteurs du développement devraient investir à long terme dans la création de capacités au plan national. Trop souvent, le HCR doit se battre pour défendre les principes relatifs à la protection des réfugiés face à des États qui font de la résistance ou qui ne respectent pas ces principes, alors que ce sont eux qui les ont instaurés. En outre, le Comité exécutif est de plus en plus divisé et lutte pour ne pas trahir ses valeurs humanitaires. M. Manicom souligne la nécessité de garantir le respect du droit humanitaire international en accordant une attention particulière aux personnes touchées par les conflits armés et les crises prolongées.

63. Le Canada engage le HCR à se concentrer sur les objectifs stratégiques suivants : tout d'abord, s'assurer que ses programmes répondent aux besoins des femmes et des enfants réfugiés, qui représentent la grande majorité des personnes touchées par les déplacements et qui sont les plus exposés aux risques, y compris dans les pays d'accueil ; ensuite, collaborer étroitement avec d'autres organes des Nations Unies et avec la communauté internationale pour éliminer les obstacles, garantir la disponibilité de ressources et de capacités suffisantes et trouver des solutions durables ; et, enfin, défendre sans crainte et sans relâche les principes du régime international des réfugiés tout en rappelant aux États Membres de l'ONU qu'ils ont une responsabilité commune en matière de protection internationale et d'élaboration de solutions durables. En conclusion, M. Manicom souligne que le Gouvernement canadien a engagé des réformes de grande ampleur de son système de l'asile afin d'en améliorer l'efficacité.

64. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), répondant aux questions soulevées par les quatre intervenants précédents, remercie le représentant du Danemark d'avoir appuyé personnellement et au nom du Gouvernement danois l'action du

HCR et ses propres activités. Il convient que les solutions sont la principale finalité des activités du Haut-Commissariat. Reconnaisant l'existence d'un décalage entre les ambitions du HCR et les statistiques, il formule l'espoir que le Danemark, qui milite pour l'élaboration de solutions, aidera le Haut-Commissariat à transformer ses aspirations en chiffres.

65. Le Haut-Commissaire souscrit pleinement aux quatre propositions de mesures à prendre pour faire face à la crise humanitaire actuelle qui ont été présentées par le représentant de la Suisse. Il souligne l'importance des activités menées par ce pays dans le cadre de l'Initiative Nansen et de l'aide qu'elle a apportée aux personnes déplacées pour des raisons liées aux changements climatiques et à des facteurs connexes. La Suisse assume une tâche cruciale en comblant une lacune du système international de protection dans ce domaine.

66. Les événements récents ont clairement mis en évidence le rôle capital joué par l'Allemagne dans la crise des réfugiés. Le Haut-Commissaire remercie le Gouvernement allemand de soutenir les activités du HCR dans le monde entier et le félicite pour ses initiatives politiques et la qualité de son système d'asile et de ses programmes de réinstallation. Il reprend à son compte son appel en faveur d'une plus grande solidarité européenne et d'une vision européenne commune ainsi que sa proposition tendant à faire de la réinstallation définitive le pilier du système européen de l'asile.

67. Enfin, le Haut-Commissaire dit que la participation active du Canada à tous les débats stratégiques sur les programmes et réformes du HCR a eu une influence considérable sur le Haut-Commissariat. Il remercie le Canada de son soutien financier et fait l'éloge de son système de l'asile et de ses programmes de réinstallation.

La séance est levée à 18 h 20.
